

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE RUGBY



Marcoussis, le 11 avril 2016

AVIS HEBDOMADAIRE n°1009

**NOUVELLES PRATIQUES
AFFILIATIONS AU SEIN DES STRUCTURES DÉPARTEMENTALES ET PRATIQUE PAR LES
FÉMININES DE 16 ANS ET 17 ANS**

Affiliations des pratiquants « Nouvelles Pratiques » au sein des structures départementales

Depuis le mois de décembre 2014, les structures départementales peuvent procéder directement à l'affiliation de joueuses des catégories « Féminines Moins de 15 ans » et « Féminines Moins de 18 ans », à l'exclusion de tout autre catégorie.

Le Comité Directeur de la FFR, lors de sa réunion du 18 mars 2016 à Marcoussis, a décidé d'autoriser désormais les Comités Départementaux à affilier également au sein de leur structure « Club » les joueurs et joueuses de Nouvelles Pratiques, cela afin de faciliter la gestion des joueurs et joueuses occasionnels provenant notamment du milieu de l'entreprise.

Il est précisé que toutes les dispositions réglementaires relatives à l'affiliation et la gestion des pratiquants, notamment le paiement de la cotisation et de l'assurance individuelles, devront être respectées.

Pratique du Rugby à 5 en compétition par les Féminines de 16 et 17 ans

L'article 1010 des Règlements Généraux de la FFR relatif à la licence « Nouvelle Pratique », prévoit que cette-dernière « est délivrée par la F.F.R. pour la durée de la saison en cours pour l'activité considérée à tout membre de sexe masculin ou féminin d'une association affiliée à la F.F.R., âgé de 18 ans révolus au jour de sa demande et qui désire pratiquer le rugby sous des formes adaptées reconnues par la F.F.R. (Beach Rugby et Rugby à 5) et dans le cadre d'activités organisées ou autorisées par cette dernière. »

En complément de cette disposition, il a été décidé que les joueuses mineures âgées de 16 ans révolus pourront être admises dans les compétitions de rugby à 5 organisées ou autorisées par la FFR sous réserve qu'elles soient titulaires d'une licence compétition « Joueuse Moins de 18 ans ».

Ces décisions sont applicables immédiatement.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Doucet', written in a cursive style.

Alain DOUCET

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux
Mesdames, Messieurs les Présidents(es) des Comités Départementaux
Mesdames, Messieurs les Présidents(es) des Clubs affiliés à la FFR
Ligue Nationale de Rugby
Personnel de la FFR